



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Quorum..... 8
- Présents..... 12
- Votants..... 15
- Procurations..... 3

Date de la convocation : 18/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,
VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-
Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA
Daniel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL
Claude. Madame JCANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame
Françoise DELEU, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA
Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 15

DELIBERATION N° 8

BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget primitif 2024 du budget de la microcentrale,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la
décision modificative suivante du budget de la microcentrale pour l'exercice 2024 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FNCTIONNEMENT				
R 701 : Vente produits finis et interméd				5 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				5 000.00 €
R 74 : Subventions d'exploitation			5 000.00 €	
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation			5 000.00 €	
Total			5 000.00 €	5 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **AUTORISE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

Le secrétaire de séance

DRIGOUT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22 NOV. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 22 NOV. 2024

Le Maire

Claude VIDAL

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

